



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 28 octobre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 18 novembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Pauline BRESSE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS</i></p>
---	--

Délibération n°18

Rapporteur : Mme Agnès CHEVALIER-GACHET

Objet : Demande de subvention – soutien et accompagnement de la Résidence Artistique

Dans le cadre de la programmation culturelle de Curiox, Centre d'Art et de Rencontres, la ville fait le choix d'accueillir le Collectif ETC, en résidence artistique.

La résidence se déroulera de février à juillet 2023.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'identité socio-économique de la ville et a vocation à toucher tous les publics au travers des acteurs culturels, sociaux, éducatifs et économiques locaux. La saison d'exposition et de temps de résidence d'artiste s'organisent grâce aux liens mis en place avec ces différents partenaires.

Il permet également l'accès à un lieu de diffusion de pratiques contemporaines aux habitants du territoire.

Le coût est estimé à 15000 € en dehors des mises à disposition et prises en charge liées à l'occupation de locaux.

Il convient de solliciter le Conseil Régional Auvergnnes Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Savoie, le Fonds d'Innovation Artistique et Culturelle en Rhône-Alpes

(FIACRE) et tout organisme compétent pour l'obtention de subventions, les plus élevées possibles, pour la résidence artistique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***autorise la demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Savoie, le FIACRE et tout organisme compétent pour l'obtention de subventions, les plus élevées possibles, pour la résidence artistique.***
- ***autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221107-DE18-071122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022
Affichage : 18/11/2022